



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le 31 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2022/18 -

Date de la convocation municipale : 22 mars 2022

OBJET :

Travaux de proximité :
Réfection de voirie, pose d'un
candélabre parvis église,
restauration de 2 locaux à
containers, travaux de
feronnerie et de maçonnerie

Présents :

Mmes Natacha GRISONI – Régine FARLIN – Karine BOUVET – Virginie BOCCA -
Mélanie GALVEZ – Véronique LEFUR - Sophie KERNEN & MM. Alain
GRANDGIRARD – Alain BROUSSE – Olivier BEDUS – Thierry MOPIN – Christian
DENANS – André BERTERO.

Absents excusés :

Stephan LUCIBELLO qui donne pouvoir à Véronique LEFUR

Absents non excusés : Jean de PALEVILLE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en ce début d'exercice, il convient d'effectuer différents travaux dans la commune. Une réfection de la voirie place de la mairie et rue Sylvain Allemand sont rendus à présent nécessaires au vu de leur dégradation ces dernières années. S'agissant des parcs à conteneurs, celui situé parking du Farigoulet, doit être restauré en mur de pierres sèches et il est proposé de construire un second parc Lotissement des Costes.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, il est envisagé de remplacer une poutre en bois au niveau de l'estrade place du boulodrome, de poser un candélabre sur le parvis de l'église et d'installer un garde-corps au niveau de l'escalier extérieur de la maison des associations (ex bibliothèque) ainsi qu'un portique au stadium. En outre, il est proposé de remplacer les tuiles endommagées de la toiture du bistrot place du boulodrome.

S'agissant de travaux de maçonnerie, il conviendrait de couler une dalle de béton devant le cabanon de chasse pour des raisons d'hygiène, de reprendre les pavés du rond-point de l'olivier et de créer un caniveau place du boulodrome afin d'éviter les inondations provoquées par de fortes précipitations. A ce sujet, le curage de la Départementale 68 au sud du village ainsi qu'à l'entrée du lotissement des Pinèdes devient indispensable. Enfin, il est proposé de créer une jardinière dans le secteur des Grottes pour agrémenter les lieux. Le montant de ces projets est estimé à 57 222,00 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant HT	Financements	Montant des financements	Taux (en %)
57 222,00 €	Département	40 055,00 €	70 %
	Autofinancement communal	17 167,00 €	30 %
Total H.T : 57 222,00 €	Total Financement	57 222,00 €	100 %

Après avoir examiné les devis et le plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la réalisation des projets précités,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des B.D.R. une subvention,
- **FAIT** inscrire au Budget Primitif 2022 les crédits correspondants.

Fait et délibéré à AURONS, les jours, mois et an ci-dessus

Ont signé au registre les membres présents.



 Le Maire d'AURONS
André BERTERO